



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 30441

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'avenir de la tabaculture française menacé par la future organisation commune du marché du tabac. En effet, parmi les propositions de réforme avancées par la Commission européenne figure le découplage total des aides en la matière, avec un prélèvement destiné à promouvoir des politiques de reconversion et à compenser les pertes d'emploi générées. Ce mécanisme, inapproprié pour la culture du tabac, risque de favoriser la concurrence étrangère et d'entraîner inévitablement la désorganisation de tout ce secteur d'activité. Il lui demande donc de lui préciser la position qu'il entend adopter sur ce dossier.

Texte de la réponse

La Commission européenne propose, à compter de 2005, le découplage total de la prime tabac actuelle qui serait introduit progressivement avec maintien, dans un premier temps, de l'aide couplée pour la part de la production excédant 10 tonnes par producteur. L'application d'un tel dispositif emporterait des conséquences significatives sur la production et sur la rentabilité de la filière. Aussi, la France et les autres pays producteurs (Espagne, Italie, Grèce et Portugal) ont-ils fait connaître au commissaire Fischler leur opposition à la proposition de la Commission par l'envoi d'un courrier commun le 17 novembre 2003. Le 10 mars dernier, le Parlement européen a adopté un rapport sur la réforme du régime communautaire applicable au tabac qui renforce le point de vue des gouvernements des États membres demandant, comme la France, de tenir compte de la dimension économique, territoriale et sociale de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30441

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9543

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3168